

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27
Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Le vingt-six mai deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 23 mai 2016).

Etaient présents :

Mmes Nadine GARCIA, Marie-Claire GUILLOTON, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT, Sylvie BURGER, Véronique DAL BORGIO, Martine GILLARD, MM. Jean-Claude BASTIEN, Jean-Michel GUERNÉ, Frédéric BERTRAND, Georges CHIRRE, Jacques DEVAVRY, Christophe LAURENT, Joël RENCK, Thierry GRANDJEAN, Vincent TILLEMENT

Etaient absents excusés : /

Etait absent excusé (sans procuration) : /

Etaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance : M. Christophe LAURENT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, sans observations, dans ses formes et sa rédaction le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 07 avril 2016.

1 – CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL – RENOUELEMENT

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat de concession de distribution publique de gaz naturel pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} août 2016.

2 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal demande le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et lui accorde une indemnité de conseil de 80 % à compter du 1^{er} janvier 2016.

3 – FRAIS DE SCOLARITÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE PELTRE POUR LES ENFANTS N'HABITANT PAS LA COMMUNE À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015 - 2016

Le Conseil Municipal fixe la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves non-résidents de la Commune de Peltre à 903 euros par an par élève scolarisé en école maternelle, à 332 euros par an par élève scolarisé en école élémentaire.

Les dérogations accordées sont valables pour un cycle uniquement (maternelle ou élémentaire) et devront être systématiquement renouvelées pour le passage en élémentaire.

4 – RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS NON COMPLET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION/CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI/CAE)

Le Conseil Municipal autorise le recrutement d'une personne éligible au dispositif "C.A.E." pour assurer les fonctions d'agent d'entretien à raison de 20 heures ou plus et dans la limite de 35 heures par semaine.

5 - RESSOURCES HUMAINES - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal autorise le recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible, et/ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 à 6 mois maximum allant du 1^{er} mai au 31 octobre inclus ;

6 – MARCHÉS PUBLICS – TRAVAUX SUR SOL VINYLE AVEC UNE COLLE CONTENANT DE L'AMIANTE – OFFRE RETENUE

Le Conseil Municipal confie à la société SAT France (57 – Yutz) les travaux de dépose d'un sol vinyle contenant de l'amiante dans le secrétariat général pour un montant global et forfaitaire de 9 840,00 € HT.

7 – MARCHÉS PUBLICS – LOCATIONS DE STRUCTURES DE TYPE BUNGALOWS POUR LA CRÉATION D'UNE MAIRIE PROVISoire

Le Conseil Municipal confie à la société LOXAM (57 – Ennery) les prestations de location de bungalows pour la création d'une mairie provisoire pour un montant estimé à 47 445,00 € HT pour douze mois de location avec l'option climatisation.

8 – MARCHÉS PUBLICS – PRESTATIONS DE BALAYAGE DES VOIRIES COMMUNALES – OFFRE RETENUE

Le Conseil Municipal confie à la société SERVILOC LORRAINE (57 – Argancy) les prestations de balayage mécanique des voiries et caniveaux des espaces viabilisés de la commune pour un montant annuel estimé à 2 700,00 € HT au prix unitaire du bordereau.

Peltre, le 30 mai 2016
Le Maire,



Walter KURTZMANN